

DECISION DU PRESIDENT.CA 047-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision Demande de tarifs de la Direction de l'International

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :


1. d'approuver la demande de tarifs de la Direction de l'International pour l'inscription à un stage intensif.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 18 mai 2017

Christian ROBLEDO

Le Président de l'Université d'Angers


Pour le président
et par délégation
Le Directeur général des services
OLIVIER HUISMAN

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **24 mai 2017** | Mis en ligne le : **24 mai 2017**

	Direction de l'International - Pôle Mobilité Entrante - CeLFE	
	DI	
Désignation	Montant	Centre financier
	1 125,00 €	CF900108
<p>Tarif pour l'inscription à un stage intensif</p> <p>Le coût de la formation inclut les cours, les frais administratifs, l'hébergement en cité universitaire (comprenant l'assurance logement et un kit lingerie), les déjeuners pris au restaurant universitaire du lundi au vendredi, les sorties et activités culturelles indiquées dans le programme, les titres de transport, les frais de fonctionnement.</p> <p>Le coût de la formation n'inclut pas les petits-déjeuners et repas du soir, les repas du week-end, toutes activités en dehors du programme de formation communiqué ainsi que tout autre frais ne relevant pas de la formation linguistique.</p> <p><u>Détail :</u> 328,78€ seront consacrés à l'hébergement. 68,02€ seront consacrés à la restauration. 202,23€ seront consacrés aux sorties et transports. 657,23€ seront consacrés à la formation et aux frais de fonctionnement.</p>		

Informations complémentaires

Dates : du 6 au 30 juin 2017

Nombre de stagiaires : 8

Partenaire : Northwestern State University